

# Les Belges se préparent pour Lesbos

UNION EUROPÉENNE Quelque 50 fonctionnaires belges s'envoleront pour l'île grecque

- Dès le 1<sup>er</sup> avril, 25 Belges seront sur le terrain pour aider à la mise en œuvre de l'accord UE-Turquie.
- 2.300 experts et policiers étrangers sont attendus pour ce « travail herculéen » sur les migrants.

C'est acté : en vertu de l'accord EU-Turquie sur la crise migratoire, depuis dimanche, les Syriens arrivés en Grèce seront systématiquement renvoyés en Turquie. Simple... sur le principe. Car c'est à présent la question de la mise en œuvre qui se pose. Avec urgence : depuis dimanche, des milliers de migrants sont encore arrivés depuis la Turquie sur les îles grecques.

« La Belgique s'est engagée à fournir un maximum de 50 fonctionnaires, affirme Dirk Van Den Bulck, responsable du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Ce chiffre pouvant évoluer dans les mois à venir selon les besoins. » Ces fonctionnaires seront mis à disposition du Bureau européen d'appui sur l'asile. Mais pas question de donner de chiffres ou d'échéance plus précis pour le moment, que ce soit du côté du CGRA ou des cabinets des ministres concernés. L'envoi de contingents européens en Grèce est encore conditionné à la pleine application de l'accord, qui implique la reconnaissance par la Grèce de la Turquie comme pays tiers « sûr », et à certains aménagements législatifs.

Une base de travail indicative a cependant déjà été fournie aux administrations concernées afin qu'elles puissent établir en interne les candidatures possibles – de la même manière, les commissariats de police ont été prévenus des besoins de Frontex.

## L'accord entre l'UE et la Turquie est « mitraillé » par les défenseurs du droit d'asile

Selon les informations reçues lundi par l'Office des étrangers, une première phase de l'opération consisterait en l'envoi d'un contingent de 25 experts belges qui partirait vers le 1<sup>er</sup> avril. Avec la ventilation qui suit : 10 venant de l'Office des étrangers, qui s'occupe de l'enregistrement des demandes d'asile, 10 du CGRA, l'organisme indépendant chargé d'établir si les demandes sont recevables ou non, et enfin cinq fonctionnaires de Fedasil (qui gère les centres d'accueil). C'est peu. À titre de comparaison, 70 personnes sont nécessaires, en Belgique, pour gérer un centre d'accueil de 500 personnes.

« Sur le terrain, pour l'instant, le gros des besoins est au niveau de l'enregistrement, explique le Commissaire général du CGRA, Dirk Van Den Bulck. Dans un second temps, il leur faudra des gens pour l'examen des candidatures puis pour les recours et éventuellement l'accueil. » Des juristes pourraient ainsi être appelés à partir à leur tour. « La décision finale sur les dossiers sera toujours dans les mains grecques », précise-t-il.

De son côté, la Commission européenne s'est attelée lundi au « travail herculéen », pressenti dès vendredi par son président

Jean-Claude Juncker, nécessaire pour concrétiser le marché conclu au sommet par les leaders des vingt-huit Etats membres avec la Turquie. Un deal, dont l'exécutif européen n'a pas été le premier protagoniste (c'est plutôt un plan germano-néerlandoturc) et que l'on sait mitraillé par les défenseurs du droit d'asile, qui s'inquiètent tant des expulsions annoncées de migrants vers la Turquie que de la transformation des centres d'enregistrement (hotspots) grecs en centres fermés de rétention. Mais la Commission entend désormais mettre en œuvre ce plan sans état d'âme : « Nous devons agir », a insisté le porte-parole en chef de l'institution, assurant que l'urgence ne lui permettait pas de s'appesantir sur ces critiques.

La priorité, c'est donc d'assembler et d'acheminer en Grèce l'armada de spécialistes indispensables pour faire fonctionner les renvois en Turquie de migrants arrivés « irrégulièrement » en Grèce, réfugiés syriens compris. Ce week-end, la Commission a précisé la liste : une équipe de 4.000 personnes sera indispensable – un bon millier de juges, experts de l'asile et interprètes, environ 1.800 policiers et 1.000 militaires et agents de sécurité. A quoi s'ajoutent 8 bateaux pour Frontex, l'agence de surveillance des frontières extérieures de l'UE, 28 bus et 190 containers.

Vingt Etats membres, dont la

Belgique donc, ont notifié leur intention de participer à l'effort. Le centre opérationnel ouvert en Grèce pourra procéder « immédiatement », « dès maintenant », aux renvois en Turquie des migrants qui arriveront sans demander l'asile en Grèce. Pour ceux qui demandent l'asile, un juge décidera sur place si cet exilé doit bénéficier de ce statut dans l'UE (on pense aux Kurdes par exemple). Dans la majorité des cas cependant, le juge devrait ordonner l'expulsion du migrant ou du réfugié en Turquie, décrété « pays sûr », soit qu'il y ait déjà bénéficié d'une protection temporaire, soit qu'il y ait transité.

Selon l'accord conclu avec les Turcs, pour chaque Syrien renvoyé en Turquie, un autre Syrien réfugié en Turquie sera « réinstallé » dans l'UE. Ce « donnant-donnant » devrait commencer à opérer le 4 avril, selon la Commission. Celle-ci propose aux Etats membres de convertir 54.000 places, prévues dans les quotas obligatoires (mais très loin d'être respectés !) de « relocalisations » de demandeurs d'asile déjà arrivés en Italie et en Grèce, en places de « réinstallations » volontaires de Syriens aujourd'hui réfugiés en Turquie. Où ils sont près de 3 millions. ■

LORRAINE KIHLE  
et PHILIPPE REGNIER

## L'ONU PREND SES DISTANCES

### Le HCR ne veut pas collaborer aux expulsions

Le Haut-commissariat aux Réfugiés (HCR) de l'ONU a apporté lundi un démenti cinglant à l'accord UE-Turquie noué vendredi, qui stipule que les renvois de migrants et réfugiés syriens de Grèce vers la Turquie se feront « en coopération avec le HCR ». « Certains citent le rôle du HCR dans l'accord UE-Turquie. Non, nous n'en faisons pas partie et nous ne participons pas aux procédures de rapatriement vers la Turquie », a twitté lundi la porte-parole du HCR pour l'Europe du Sud Carlotta Sami. Le HCR refuse aussi de continuer à transporter les migrants arrivant à Lesbos vers le hotspot de Moria, devenu un « lieu fermé », a indiqué à l'AFP un porte-parole du HCR sur place.

PH.R.

# sur place L'Europe enferme les migrants qui débarquent

## ATHÈNES

DE NOTRE CORRESPONDANTE

Le pari de l'accord conclu le 18 mars dernier entre l'Union européenne et la Turquie, prévoyant de renvoyer en Turquie les « nouveaux migrants irréguliers » arrivés sur le sol grec, c'est de décourager les réfugiés d'entreprendre la dangereuse traversée entre les côtes turques et les îles grecques de la mer Egée.

Un pari pour l'instant loin d'être gagné : dimanche, première journée d'application de cet accord, plus de 1.600 migrants sont arrivés en Grèce. Dont près de 700 sur la seule île de Lesbos. « Rien n'indique que la Turquie fuit quoi que ce soit pour retenir les candidats au passage. Nous sommes au niveau habituel d'une belle journée d'hiver », confirme une source policière de l'île. Alors qu'est ce qui a changé à Lesbos depuis dimanche ?

Tout d'abord les autorités grecques ont entrepris de vider l'île des quelque 4.500 migrants arrivés avant le 20 mars. Des bateaux multiplient les rotations ces derniers jours. Six cents personnes sont encore dans le camp de Kara Tepe au nord de la capitale de Lesbos, Mytilène, mais le camp d'accueil et de tri (« hotspot ») de Moria est désormais entièrement réservé aux nouveaux arrivants. « Nous appliquons la même procédure d'enregistrement - entretien pour établir la nationalité, prise d'empreintes, prise de photo - mais par contre nous ne leur délivrons plus de laissez-passer à l'issue de leur enregistrement et nous les retenons à Moria », explique le policier. De fait, Moria, comme l'ensemble des quatre « hotspots » opérationnels en Grèce, sont devenus des camps de rétention, fermés à tous et notamment à la presse. Ce fa-

meux laissez-passer permettait jusqu'ici aux Syriens ou Irakiens de bénéficier de la libre circulation sur le territoire grec pour

une durée de six mois (contre un mois pour les migrants d'autres nationalités) et leur donnait donc l'occasion de continuer leur voyage vers la frontière macédonienne au nord du pays.

Depuis dimanche donc, les nouveaux arrivants doivent rester à Moria où ils peuvent théoriquement déposer une demande d'asile. « Comment faire face à l'afflux de demandes avec un service d'asile qui ne comprend que quelques agents ? », s'interroge un avocat athénien spécialiste du droit d'asile. « L'Europe s'est par ailleurs engagée à respecter les droits de recours des migrants déboutés, ce qui sous-entend une aide juridique et donc des juges et des avocats. Il n'y a pas ce personnel sur les îles », précise encore cet avocat. Aucun des renforts promis par l'UE en experts et policiers, dont 2.300 au total sont attendus rapidement selon le gouvernement grec, n'était encore arrivé lundi dans le pays, a indiqué l'organe de coordination de la politique migratoire en Grèce (SOMP)

Huit observateurs turcs, des membres des gardes-côtes, sont par contre arrivés lundi matin à Lesbos et d'autres à Chios. Cet échange d'observateurs, avec l'envoi parallèle de Grecs sur les côtes turques, est prévu dans le cadre de l'accord, pour mieux en coordonner la mise en œuvre.

De nombreuses questions restent encore sans réponse. Qui aura le droit de demander l'asile en Grèce ? Sur quels critères juridiques seront évaluées ces demandes ? Où seront hébergés les réfugiés le temps de l'examen de leur demande ? Qui aura le droit d'entrer dans le schéma de relocalisation vers l'Europe ? Qui sera renvoyé en Turquie, par qui et comment ? Jusqu'à présent, les migrants dits « économiques » étaient transférés vers des camps de rétention sur le continent puis renvoyés vers la Tur-

quie via l'unique poste frontière, terrestre, prévu à cet effet et situé au nord est du pays. L'hypothèse selon laquelle les bateaux de l'Agence européenne de gestion des frontières extérieures (Frontex) transporteraient les refoulés eux-mêmes vers Izmir n'a toujours pas été confirmée. Bref, les zones de flou sont encore nombreuses sur les îles, et ces fameux renvois vers la Turquie ne devraient, de ce fait, pas commencer avant le 4 avril prochain.

Autre question, tout aussi sensible aujourd'hui : que vont devenir les quelque 50.000 réfugiés et migrants bloqués en Grèce continentale ? Les 5.000 migrants du Pirée devraient être délogés à moyen terme, début

de saison touristique oblige. Ironie ils grossir les rangs de ceux établis dans d'anciennes installations olympiques d'Athènes ? Seront-ils envoyés dans la dizaine de camps temporaires en cours de construction au nord du pays ? Tenteront-ils de rejoindre les 12.000 personnes qui continuent de se masser dans des conditions sanitaires catastrophiques dans le petit village d'Idomeni à la frontière gréco-macédonienne ? Les frontières des pays de la route des Balkans restant hermétiquement fermées, ces migrants ont aujourd'hui le choix entre tenter de continuer coûte que coûte la route, en se jetant dans les bras des passeurs et des mafias balkaniques qui gèrent ce lucratif business, ou déposer une demande d'asile en Grèce en espérant entrer dans le schéma de relocalisation adopté en octobre 2015 et qui prévoit que plus de 60.000 réfugiés en provenance de Grèce doivent être accueillis par les pays du nord de l'Europe d'ici à fin 2017. Qu'elle le veuille ou non, la Grèce est, de fait, en train de devenir ce qu'elle redoutait tant : un vaste camp de réfugiés quasiment à ciel ouvert. ■

ADÉA GUILLOT